



Litiges, associé sarl et co-location

Par **nelba_old**, le **27/09/2007** à **15:02**

Madame, Monsieur,
2 problèmes administratifs et juridiques me concernent :
Une déclaration de renoncement à être associée d'une SARL
Un problème avec ma co-locataire qui n'a pas réglé ses loyers

Voilà 6 mois que je demande à la gérante avec qui je partageais mon appartement (litiges ci-dessus avec la même personne) de bien vouloir signer des Actes de cession de parts de la SARL lui appartenant et à laquelle je suis associée à 10 % .
C'est une Sté à responsabilité limitée. Une conseillère juridique m'a dit que je ne subirais aucune perte financière, même en cas de faillite, mais je tiens à en sortir le plus vite possible. Je reste également dans l'attente des statuts que j'ai signé qu'elle ne m'a toujours pas envoyé. J'ignore donc ce que j'ai signé précisément.

Je veux lui envoyer une lettre recommandée avec AR lui disant que je renonce à être associé à 10 % et que je réclame les parts, 10 parts à 70 euros que j'ai payés.

Je n'ai aucun modèle, aucun recours juridique, n'en ayant pas les moyens car cette dernière n'a pas payé 2 de ses loyers et étant caution solidaire, je dois les assumer pour elle, je précise que l'état des lieux a été fait début septembre.

Je ne sais plus comment obtenir des réponses à mes questions. Pouvez-vous me dire :

- 1) où trouver un modèle de lettre de renoncement à être associé, et comment obtenir de cette gérante le double des statuts signés ?
- 2) Qui pourrait lire l'acte de cession de parts qu'elle s'est décidé à rédiger et que je dois signer ces prochains jours ?
- 3) Comment contester, en plus d'une lettre de recommandée à mon agence, les loyers qu'elle n'a pas payés et ne pas avoir à les assumer ?

Merci infiniment pour votre réponse.

Très cordialement,

nellygk@noos.fr